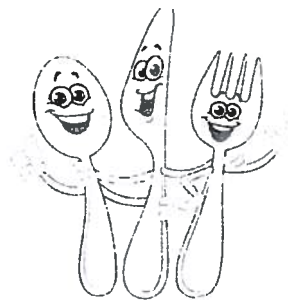


CANTINE DE ST PAUL DU BOIS

juin 2014

Année 2014 - 2015



Explication du paiement des repas pris par les enfants.

L'association de la cantine scolaire demande par le biais de la « note cantine », un paiement à terme échu des repas. Chaque début de mois vous recevrez donc la note correspondant aux repas réellement pris le mois précédent (par exemple, pour les repas pris en septembre, le paiement vous sera demandé début octobre, etc...).

Nous demandons aux familles de bien régler leurs « notes cantine » **dès réception***.

Pour la rentrée 2014/2015, le prix du repas est fixé à : 3.20 €.

Le prix du repas pourra être réajusté si besoin en cours d'année, nous vous en tiendrons informés.

Dans un souci de gestion au plus juste nous vous demandons de nous donner le planning par enfant des jours où il déjeune à la cantine (remplir et retourner la partie ci-dessous).

Si vous souhaitez modifier votre planning ou inscrire votre enfant ponctuellement vous pouvez toujours le faire en avertissant la cantinière le vendredi pour la semaine suivante et sinon **avant 9h30 du jour de modification dernier délai**.

Il est impératif de prévenir la cantinière si vos enfants ne mangent pas à la cantine alors que cela était prévu, sans avertissement de votre part, le repas sera facturé.

N° de téléphone pour joindre la cantinière :

- de 7h30 à 8h30 02 41 75 82 08 Péri-scolaire
- de 9h00 à 9h30 02 41 56 15 10 Cantine

** Si vous avez des soucis de paiements, avertir rapidement le bureau, afin de trouver ensemble une solution.*

En cas de non paiement des notes sans explications ou prises de contact avec le bureau, l'association de la cantine se verra dans l'obligation de refuser à votre (vos) enfant(s) le déjeuner à la cantine. Une procédure de recouvrement contentieuse sera alors mise en place si nécessaire.

✂-----Partie à découper et à retourner signée par les parents-----

PLANNING (à compléter et à retourner) **Famille :** _____

Noms et Prénoms	Lun	Mar	Jeu	Ven	Observations
<i>Exemple : Dupont Marcel</i>	X	X		X	Peut déjeuner le jeudi mais je vous en avertirai

Les parents reconnaissent avoir pris connaissance du règlement et des explications de paiement

Date :

Signature des parents :